

# LUXEMBOURG



54<sup>ème</sup> session de la

Commission de la Condition de la femme

Intervention de

S.E. Madame Françoise Herremans

Ministre de l'Égalité des Chances

du Luxembourg

New York, le 2 mars 2010

*Seul le discours prononcé fait foi*

Monsieur le Président,

Je m'associe pleinement à la déclaration faite par l'Espagne au nom de l'Union européenne.

Dans ma qualité de Ministre de l'Egalité des Chances du Luxembourg j'aimerais souligner l'importance de cette réunion qui permet d'échanger sur l'état d'avancement des stratégies politiques en faveur des gouvernements en faveur d'une égalité de droit et de fait entre les femmes et les hommes.

L'échange de bonnes pratiques, l'information sur des expériences réussies, voire sur des obstacles rencontrés, ne peut être que constructif.

Pour répondre aux enjeux engagés dans la présente déclaration d'action de Pékin (1995) et des documents issus de la 23<sup>e</sup> session extraordinaire de l'Assemblée générale (2000), le gouvernement luxembourgeois s'est doté d'un nouveau cadre institutionnel et d'un plan d'action national d'égalité des femmes et des hommes ayant pour fond d'inspiration ces engagements. Ce programme gouvernemental de 2000 a conduit cette approche. Les éléments les plus importants de la structure qu'il définit sont :

- Le ministère en charge de l'égalité des sexes va être chargé de coordonner les actions politiques.
- Les ministères assurent chacun la mise en œuvre des actions politiques de leur département respectif.
- Le gouvernement va établir une structure nationale de l'égalité des sexes, du gender mainstreaming et des actions pour nos filles. Pour ce faire il a décidé d'accueillir de rendre obligatoire à cours de formation sur la politique de l'égalité des femmes et des hommes pour l'environnement, la diversité et la transversalité dans toutes les communautés.

Le plan d'action national de l'égalité des sexes indique les bonnes pratiques, la structure et ses mesures. Il sera accompagné d'un calendrier et évalué. Ses résultats seront soumis au parlement et intégrés dans le prochain rapport CEDAW.

Concernant les mesures définies dans les 12 domaines critiques qui constituent l'action concrète de la politique, nous voulons souligner que plusieurs mesures :

- La situation des personnes immigrées et des réfugiées sera analysée en profondeur afin de prévenir toute marginalisation économique et culturelle.
- Les réformes de l'enseignement scolaire et pédagogiques engagées au cours de la période législative antérieure seront suivies quant à leur impact éventuellement différent sur l'une ou l'autre sexe et suivant recommandation du Conseil des Droits différents de l'ONU, sur l'égalité des chances entre les personnes immigrées de l'Union, sur l'égalité des chances entre les hommes et les femmes.
- Le personnel enseignant et les magistrats seront formés en matière d'égalité des femmes et des hommes.

- Les données clés de l'emploi seront ventilées par sexe, afin de mieux analyser l'impact de la crise économique et financière sur les femmes et les hommes. La dimension du genre sera intégrée dans l'offre des mesures de lutte contre le chômage en général et des jeunes en particulier.
- Diversité sera mise à disposition des entreprises pour améliorer, voire contrôler, les règles de salaires et éliminer les pratiques discriminatoires. L'objectif est de renforcer l'obligation d'une égalité réelle de salaires et à inciter les entreprises et les syndicats à une obligation d'égalité.
- La loi sur la violence à l'égard de la personne violente sera complétée par une loi sur l'assassinat de la personne violente.
- La loi sur l'interruption volontaire de la grossesse sera étendue dans le sens d'admettre une IVC pour des raisons de détresse d'ordre physique, psychique ou social.
- Le Luxembourg s'est engagé en 2008 dans une campagne nationale pour toute victime de la violence des Etats humains. L'organisme national du nouveau gouvernement dressera un état des lieux et proposera une évolution interne des offices d'aide aux personnes voulant quitter la prostitution.

J'aimerais mentionner le domaine de la coopération au développement comme exemple d'une bonne pratique, dans la mesure où la diminution de la pauvreté mondiale est l'un des projets de la coopération luxembourgeoise, dans le souci d'établir ou de relancer l'équilibre entre les genres. Je profite de l'occasion pour souligner le fait que le Luxembourg a investi 70% de son PIB national dans l'aide publique au développement, avec qu'il contribue à maintenir à ce niveau malgré la crise économique et financière mondiale qui frappe également notre pays.

Le Luxembourg s'associe également à la déclaration de l'Organisation internationale de la Francophonie, adoptée hier et notamment portant spécialement sur l'abolition de la violence à l'égard des femmes et des filles.

Monsieur le Président,

Enfin, je tiens à féliciter l'ONU pour sa proposition de créer la nouvelle entité composite du genre. Celle-ci a la vocation de rassembler tous ses efforts au niveau normatif pour assurer la mise en œuvre des programmes. Cette entité contribuera à la cohérence du système institutionnel en général, et à celle de l'avancement de la tradition réformiste qui prône l'amélioration des droits humains et de l'égalité des sexes. Espérons que cette entité sera établie dans les meilleurs délais. (La désignation prochaine d'un Secrétaire Général adjoint en charge de cette entité devrait permettre de mener à bien les discussions concernant les questions encore ouvertes, dont plus particulièrement la gouvernance et le financement.)

Nous invitons tous les Etats Membres à poursuivre sans relâche les discussions sur la cohérence du système des Nations Unies dans un esprit constructif de partenariat, afin d'aboutir à un résultat satisfaisant pour tous.

Je vous remercie de votre attention.